



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

CAPL du 7 juillet 2017

Révision du compte-rendu de l'entretien professionnel de l'année 2017 des contrôleurs

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

La mise en place du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations) imposé par le gouvernement dans la Fonction publique et malgré l'opposition de la majorité des syndicats, nous montre aujourd'hui ses premiers effets pervers.

En effet, le PPCR introduit, cette année, le non bénéfice de réductions d'avancement pour les agents de la catégorie B.

Ce sera la cadence unique d'avancement pour **tous**.

Et à compter de 2018 «gestion 2017», la durée de séjour dans un échelon sera identique pour tous, incluant un allongement de la durée de carrière pour chaque agent administratif, chaque contrôleur, chaque inspecteur.

Le pouvoir d'achat des *fonctionnaires* a été laminé par le gel du point d'indice depuis 2010, et ce n'est pas la « maigre revalorisation » accordée en 2016 qui permettra son rattrapage.

Ces réductions d'ancienneté constituaient, pour tous les agents, une bouffée d'oxygène en matière de rémunération dans cette période d'austérité.

Les réductions accordées constituaient, également, une reconnaissance du travail accompli, vecteur de motivation.

Le nombre de révisions du compte rendu de l'entretien professionnel pour l'année 2017 des contrôleurs est en forte baisse dans notre département.

En effet, 5 **contrôleurs** ont déposé un dossier, contre 12 pour l'année 2016.

Ce chiffre doit bien évidemment être reconsidéré au vu du contexte ! En effet, personne ne peut croire que les agents du département soient satisfaits de leur évaluation.

De plus en plus de collègues sont déçus, voire écœurés (et le terme n'est pas trop fort) par leur évaluation mais ne la contestent plus, ayant le sentiment de ne plus avoir grand-chose à attendre d'une DGFIP et d'une direction

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

totallement déshumanisées et uniquement dirigées par des considérations purement budgétaires.

F.O.-DGFIP et la Fédération Générale des Fonctionnaires **F.O.** exigent un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée pour que chacun puisse se situer et dénonce cette logique d'individualisation des carrières.

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

F.O.-DGFIP condamne l'absence d'évaluation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité évaluée et condamne la procédure de recours hiérarchique obligatoire préalable au recours en CAPL.

F.O.-DGFIP dénonce l'instauration de délais de gestion inférieurs aux délais légaux de recours.

F.O.-DGFIP, réfute le salaire « à la tête du client » que le RIFSEEP introduira.

En conclusion, **F.O.-DGFIP** revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites, des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité,
- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences,
- le maintien des statuts particuliers gravement menacés par la mise en place du protocole PPCR,
- l'exclusion totale du dispositif RIFSEEP pour tous les agents.

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires

Yannig Bourgain, Justine Korkut et Laurent Brioul

Suppléants

Laurence Didaux, Catherine Roux et Franck Bahier